

trer dans le devoir les Espagnols mutinés en Hollande, quoiqu'ils eussent bien mérité d'être châtiés exemplairement. — Hopperus est d'avis que, si l'on accordait aux états ce qu'ils demandent, ce serait la médecine la plus efficace pour guérir la maladie générale des Pays-Bas; le Roi est occupé à examiner ce qu'il convient de résoudre (1).

Liasse 561.

1452. *Lettre du secrétaire Çayas au grand commandeur de Castille, écrite de Madrid, le 2 mars 1575.* Il le prévient que les seigneurs du conseil d'État donnent le traitement d'*Altesse* à don Juan d'Autriche, et que, s'il veut en user de même, il n'y aura aucun inconvénient à ce qu'il le fasse. — Le Roi, aussitôt qu'il a reçu ses lettres annonçant l'ouverture des négociations avec les rebelles, a ordonné de faire dire des prières dans les abbayes et les couvents, et distribuer des aumônes, pour le bon succès de cette communication, sans que d'autres que lui, Çayas, et don Luis Manrique, sachent le motif de ces prières et de ces aumônes.

Liasse 556.

1453. *Lettre du grand commandeur de Castille au Roi, écrite d'Anvers, le 12 mars 1575.* La mutinerie des Espagnols s'est prolongée, avec beaucoup de nouveaux désordres et insolences, jusqu'au 5 mars, qu'ils sont rentrés sous leurs drapeaux. Ils se dirigent maintenant vers les quartiers qui leur ont été assignés et où ils seront mal reçus, parce que, malgré tout l'argent qui leur a été donné, il y en a beaucoup qui n'ont plus un seul réal. La plupart ont joué et perdu l'argent qu'ils avaient. — Les Allemands réclament leur payé et font entendre des menaces, s'ils ne l'obtiennent bientôt : comme ils forment cinq régiments et occupent les meilleures places du pays, les plus désastreuses conséquences résulteraient de la réalisation de ces menaces. — En présence de ces désordres, l'audace des gens du pays va jusqu'à dire publiquement qu'il y aura un soulèvement général, si l'on ne traite pas avec les rebelles; et le duc d'Arschot, ainsi que les principaux ministres, ne tiennent pas un langage plus satisfaisant. — Le grand commandeur a commis la surintendance des contributions qu'il est obligé de faire lever pour l'entretien des troupes, au marquis Chiappin Vitelli et à Champagney. — Les états de Brabant

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCCXCVIII.

se montrent si obstinés sur le fait de leur Joyeuse-Entrée et du château d'Anvers, qu'il n'est pas à espérer qu'ils accordent quelque chose, à moins qu'on ne les satisfasse sur ces deux points. — Ceux de Lille, Douay et Orchies, avant de terminer leur accord, demandent des conditions qui seraient préjudiciables au service du Roi. — Ceux de Hainaut, d'Artois, de Namur, de Tournay et Tournaisis, quoiqu'ils aient accordé depuis longtemps, n'acquittent pas les sommes qu'ils ont consenties. — Il a déjà rendu compte au Roi de ce qu'on avait commencé à découvrir de la conspiration d'Anvers, et de l'exécution qui avait été faite, la veille de Noël, de quatre des coupables (1). Depuis, on a fait d'autres découvertes, et, par ses ordres, vingt et un individus qui avaient eu connaissance de ladite conspiration ont été exécutés en deux fois à Anvers (2); une trentaine d'autres qui s'étaient enfuis de cette ville ont subi le dernier supplice en différents endroits du pays. — Parmi les derniers qui furent exécutés à Anvers, le 17 février, au nombre de quatorze, il y avait quelques bourgeois de considération, et, entre autres, un quartier-maître (*vice-maestre*) et deux doyens des mariniers, dans lesquels on avait placé une grande confiance au temps du duc d'Albe aussi bien qu'en celui du commandeur; ils étaient catholiques et moururent : on les avait attirés dans la conspiration, en leur mettant devant les yeux le mal que cette longue guerre cause au pays, et en excitant en eux la haine de la nation espagnole. — Quelques-uns se sont absentés. Après que le terme dans lequel ils ont été ajournés sera expiré, on les condamnera et l'on confisquera leurs biens. — Ce qu'on a pu tirer des confessions de ceux qui ont été exécutés est : que plusieurs capitaines, ainsi qu'un secrétaire et d'autres ministres du prince d'Orange, vinrent à Anvers; que, par le

(1) Voy. p. 256.

(2) Nous trouvons, sur cette exécution, dans les Archives, l'ordre suivant, donné par le grand commandeur à Gossuin de Varick, margrave et écoutète d'Anvers, et à Melchior de Camargo, prévôt général de la cour :

« Très-chers et bien-amez, ceste servira pour vous encharger et ordonner, de par le Roy, très-acertes, que ayez à notifier aux prisonniers en ceste ville pour le faict de la trahison d'icelle, leurs sentences que vous seront délivrées, et après exécuter icelles selon leur forme et teneur, lisant à ceulx qui sont condampnez au dernier supplice leursdictes sentences publiquement sur l'eschauffault. A l'exécution de tout quoy vous ordonnons de procéder tout incontinent, et toutes aultres choses postposées, sans y faire faulte. A tant, etc. D'Anvers, le XIII<sup>e</sup> jour de febvrier 1574. » (Papiers d'État.)

moyen d'un certain Martin Neyen (1), cleric de la chambre des comptes de la ville, qui s'est échappé, ils se mirent en rapport avec lesdits exécutés et beaucoup d'autres de la ville, les réunissant tantôt en la chambre des mariniers, tantôt en diverses maisons, leur dépeignant avec exagération ce qu'ils appellent la tyrannie des Espagnols, se plaignant que ceux-ci n'observassent pas les privilèges du Brabant, disant qu'entre ces privilèges, il y en avait un qui les autorisait à nommer un ruwart ou gouverneur pour les faire observer par la force ; et, sous ce nom de ruwart, ils voulaient admettre à Anvers le prince d'Orange, prétextant que, en outre de ses autres titres, il était seigneur de Diest et burgrave d'Anvers. Un grand nombre de soldats flamands, liégeois, wallons et d'autres provinces soumises à l'autorité du Roi étaient entrés dans cette ville file à file et sans armes, et s'étaient cachés en diverses maisons, où des armes avaient été rassemblées ; ils devaient se soulever quand la flotte ennemie se présenta devant Anvers, si l'on n'y eût mis bon ordre. — Trois ou quatre des exécutés confessèrent, en outre, que Martin Neyen leur avait montré quantité de lettres du prince d'Orange pour des personnes de la ville ; que celles adressées aux quartier-maîtres et doyens se lurent dans lesdites assemblées ; que les autres étaient fermées ; qu'il y en avait pour le gouverneur et pour quelques-uns des principaux du magistrat, etc. : mais rien de tout cela n'a été prouvé. — Le grand commandeur fit lire en sa présence les procès des quatorze individus exécutés en dernier lieu, et lui-même recueillit les voix de Gerónimo de Roda, du conseiller d'Assonleville, du président de Hollande, du chancelier de Gueldre, du docteur del Rio, de trois conseillers de Brabant et de Champagney. Il ne pouvait apporter plus de solennité dans cette affaire : ce qui n'empêche pas que bien des gens ne murmurent et ne prétendent que lesdits individus ont été condamnés sans être coupables. La vérité est que les votes furent unanimes pour la condamnation : il n'y eut d'exception qu'à l'égard d'un vieux marinier, qui eut contre lui seulement la majorité des voix, et le commandeur lui fit grâce de la vie, après qu'il eut été conduit sur l'échafaud, pour avoir la tête tranchée. — Ceux du magistrat d'Anvers s'étaient plaints qu'en contravention à leurs privilèges, d'autres juges eussent été commis pour la décision de ces procès : le grand commandeur leur a parlé

(1) Il est appelé *Haya* dans la lettre de Requesens.

depuis, les assurant de la confiance qu'il avait en eux; les chargeant en même temps d'avoir l'œil sur les quartier-maîtres, doyens et autres magistrats subalternes dont ils ont la nomination; leur ordonnant, avant d'arrêter la liste de ceux-ci, de la lui soumettre: ce à quoi ils se sont conformés. Il se rencontre si peu d'hommes non suspects, qu'il a fallu en forcer plusieurs d'accepter ces charges (1). — Malgré toutes les peines que s'est données et se donne Requesens, il lui est impossible d'accorder Champagney et Sancho d'Avila; la division qu'il y a entre eux est arrivée à un point extrême, et elle met chaque jour en danger la sûreté de la ville. Sancho d'Avila, sans faire tort à personne, est le meilleur soldat que le Roi ait aux Pays-Bas (2); on ne peut lui reprocher que sa passion violente contre Champagney, tandis que Champagney en a une terrible contre toute la nation espagnole, contre tout ce qui se fait et s'ordonne à Bruxelles et à Madrid, et qu'il parle là-dessus avec tant de fiel qu'il fait un très-grand mal (3). Il a eu aussi des discussions avec le comte Annibal, au régiment duquel appartiennent les dix compagnies qui sont en garnison à Anvers. Pour toutes ces raisons, le grand commandeur ne regarde pas cette ville comme assurée, si le Roi n'emploie Champagney ailleurs. — Le duc d'Ar-schot, qui a encore fait beaucoup plus de mal que Champagney (4), lui dit l'autre jour, en conseil, qu'on lui écrivait de Madrid que le Roi le regardait comme la cause de l'obstination des états de Brabant à refuser les aides et à insister sur le fait du château d'Anvers; qu'il n'avait pourtant que son vote; qu'il n'avait pas été présent aux dernières assemblées; que lui et ses ancêtres avaient toujours servi avec beaucoup de fidélité; que, si l'on se défait de lui, il s'en irait en sa maison. Le grand commandeur lui répondit qu'on l'avait abusé; que le Roi était très-content de ses services; que, s'il n'avait pas confiance en lui, il ne le laisserait pas siéger en son conseil d'État, et que lui-même alors ne lui ferait pas l'honneur et l'accueil qu'il ne cessait de lui faire. Il l'apaisa par ces paroles. Depuis, comme auparavant, il lui a dit plusieurs fois, à part et avec vivacité, son avis sur la liberté avec laquelle il parle; mais tout cela sert de

(1) .... *Hallanse tan pocos hombres sin sospecha, que ha sido menester forzar á muchos para que acepten aquellos oficios...*

(2) .... *Que, sin agravio de nadie, es el mejor soldado que V. M. acá tiene....*

(3) .... *Habla en ello con tanta ponzoña que ha hecho y hace grandísimo daño.*

(4) .... *Que es uno de los que, á mi parescer, ha hecho mucho más daño que Champañi....*

peu (1).—Il y a des personnes qui attribuent la hâte avec laquelle le nouveau roi

(1) Les démêlés de Requesens avec le duc d'Arschot donnent de l'intérêt aux deux pièces suivantes, que renferment les Archives du royaume :

*Lettre du duc d'Arschot au grand commandeur.*

Monsieur, comme je suis appelé pour me trouver, le xx<sup>e</sup>, ou au plus tard le xxiii<sup>e</sup> de ce mois, à Bruxelles, à l'assemblée des estatz de Brabant quy y sont convoquez, et m'ayant tousjours et à toutes occasions monstré bien prompt en tout ce qu'ay peu faire service à Sa Majesté, combien que lesdicts estatz ont tousjours esté sy peu enclins à condescendre à ce que leur at esté proposé de la part de Vostre Excellence, mesmes que je crains, à raison qu'icelle a récemment remis ceulx de Flandres en leurs privilèges, qu'ilz se monstreront encoires difficilz, sy esse que, pour sçavoir comme j'auray à me y régler, je supplie Vostre Excellence me vouloir envoyer les pointz que leur debvray proposer; et feray mon mieulx de, au plus près que me sera possible, y faire tout ce que sera requis pour le service de Sa Majesté, et donner contentement à Vostre Excellence, à laquelle il plaira me rendre incontinent response par ce porteur, que j'ay envoyé exprès à cest effect. A tant, monsieur, me recommanderay bien affectueusement à vostre bonne grâce, pryant le Créateur vous donner en santé la sainte sienne. De Gaesbecque, ce xv<sup>e</sup> de febvrier 1574.

De Vostre Excellence bien affectionné à luy servir,

PHLES DE CROY.

*Réponse du grand commandeur.*

Monsieur le duc, ayant veu et entendu ce que contient vostre lettre du jour d'hier, je ne sçauroye assés vous remerchier de voz offres y contenez pour le service du Roy, et vous baisé les mains pour ce qu'il me touche en particulier, n'ayant oncques estimé autrement de vostre bonne affection au bien et advancement du service de Sa Majesté, les affaires de laquelle sont présentement telz et en telle nécessité que je ne sçauroye bouger ung pas d'icy, me y tenant forcément le continuel besoing de chercher et finer argent pour les gens de guerre : autrement désiroye infinement retourner à Bruxelles, où, si bien me souvient, les estatz de Brabant ne sont convocquez précisément, ains la part que seroye, que sera icy. Si toutesfois ilz désirent y communiquer par ensemble avant que venir icy, je vous prie, monsieur le duc, vouloir faire vers eulx les bons offices que de par Sadiete Majesté je confie sçaurez et voudrez bien faire, sans que sçauroye vous y prescripvre aucune particularité, ne s'estant fait rien de nouveau, endroit lesdicts estatz de Brabant, par-dessus ce que leur a esté proposé dernièrement, comme sçavez, sur quoy ilz doibvent maintenant rapporter leur response. Et, quant à ceulx de Flandres, tout ce que s'est fait avecques eulx a esté que, comme ilz prétendent quelques choses par privilèges que, de la part de Sa Majesté, l'on s'ustient n'estre vraz privilèges, se leur estant là-dessus offerte la voye de justice pour en cognoistre, et s'en estants contentez, l'on a là-dessus fait l'acceptation de leur accord. Voilà tout ce qu'est passé avec lesdicts de Flandres : retournant à vous prier vouloir représenter ausdicts estatz de Brabant combien leur longueur est au desservice de Sadiete Majesté et au dommaige du pays et peuple, lesquelz je désire extrêmement povoir descharger de gens de guerre, et mē recommandant à tant, monsieur le duc, d'affection à vous, avec prière au Créateur qu'il vous doint ce que plus voudriés luy demander. D'Anvers, le xvi<sup>e</sup> de febvrier 1574.

de France s'est marié (1), au désir de donner des gages aux habitants des Pays-Bas, la nouvelle reine étant cousine germaine des fils du comte d'Egmont et du marquis d'Havré, et ayant plusieurs autres parents dans ces provinces. Ledit marquis s'est beaucoup enorgueilli de cette alliance (2) ; il parle de nouveau d'aller en Espagne ; il lui paraît que maintenant le Roi doit tenir plus de compte de lui. — Le fils aîné du comte d'Egmont (3), qui était à la cour de l'Empereur, vint aux Pays-Bas, il y a deux mois environ, sans qu'il rendit visite à Requesens, ni que sa mère fit part au commandeur de son arrivée, quoiqu'elle lui écrivit continuellement sur des choses de moindre importance. Quatre ou cinq jours avant le mariage d'une de ses sœurs (4), il s'enfuit une

(1) Henri III avait épousé, le mois précédent, Louise de Vaudemont, fille du comte Nicolas, de la maison de Lorraine.

(2) Il en instruisit le grand commandeur par une lettre que nous ne trouvons pas dans les Archives ; mais voici la réponse que Requesens y fit :

« Avant que recevoir vostre lettre du xii<sup>e</sup> du présent, j'avoie desjà esté adverti de la résolution du roy très-chrestien touchant l'alliance mentionnée en vostre dicte lettre ; de laquelle je me suis de tant plus resjouy, pour cognoistre le plaisir que vous en auriés, comme je l'auray tousjours très-grand de tout accroissement de vostre maison : m'asseurant que en cela, et tout aultre bien que pourra vous advenir (que je soubhaide soit autant que pourriés désirer), sera pour tant plus grand service du Roy, nostre maistre. Et ainsy, estant appelé à ces nopces, vous y pourrez aller avec la bénédiction de Dieu, auquel je prie vous donner, monsieur le marquis, etc. D'Anvers, le xiiii<sup>e</sup> jour de febvrier 1574. » (Papiers d'État.)

(3) Philippe.

(4) Il s'agit ici du mariage de la comtesse Éléonore avec Georges de Hornes, comte de Houtkercke, vicomte de Furnes, etc. La comtesse d'Egmont en donna avis au grand commandeur par la lettre suivante :

« Monseigneur, comme je suis résolue d'accorder ma fille aînée en mariage à monsieur le conte de Houtkercke, suyvant qu'en ay laissé sçavoir à Vostre Excellence, tant par lettres que de bouche, aussi que (Dieu aydant) je suis délibérée de solempniser les nopces de madicte fille le xiii<sup>e</sup> de febvrier prochain, n'ay volu faillir par cestes en advertir Vostre Excellence. Et, parce qu'il n'y a nulle commodité en ce chasteau de Gaesbeque pour ce faire, me suis advisée de tenir lesdictes nopces au chasteau de Sottenghien, me confiant que Vostre Excellence ne le prendra que de bonne part. A tant, monseigneur, me recommandant moy, mes enfans et noz affaires très-affectueusement en la bonne grâce de Vostre Excellence, prieray le Créateur donner à icelle le comble de ses nobles désirs. De Gaesbeque, ce xxv<sup>e</sup> de janvier 1574, stil de Brabant.

» De Vostre Excellence byen affectyonée amye,

» SBYNE PALLATYNE. »

Requesens lui répondit :

« Madame la contesse, j'ay veu, par vostre lettre du xxv<sup>e</sup> du passé, qu'estes d'intention

nuit, scandaleusement et en grande hâte, faisant courir le bruit, dans tout le pays, que le commandeur voulait le faire arrêter : ce qui n'était point passé par la tête de Requesens ; au contraire, il désirait lui faire le meilleur accueil. On a répandu un autre bruit qui est peut-être aussi faux que le premier : c'est que le jeune comte avait eu à Vienne une querelle avec un gentilhomme espagnol, nouvellement arrivé aux Pays-Bas, et qu'ayant appris que des amis de ce dernier le cherchaient pour le tuer, il a jugé prudent de se mettre en lieu de sûreté. Quoi qu'il en soit, cet événement a donné beaucoup à parler. On dit que le comte est en France, dans un de ses châteaux. On ajoute, depuis quatre ou cinq jours, qu'il a accepté l'ordre de Saint-Michel. Un autre bruit qu'on a fait courir, c'est que le Roi lui rendait les biens de son père, et les vassaux y ont tellement cru qu'ils ont présenté une somme à la comtesse d'Egmont, en manière d'aide, à l'occasion du mariage de sa fille. On publie encore que la reine de France, qui considérait comme un père le feu comte d'Egmont, son oncle, a dit que, si elle avait quelque pouvoir, elle l'emploierait en faveur de ses fils. Tout cela, fait observer Requesens, n'engagera pas les Français à déclarer la guerre, s'ils en viennent là, autant que la nécessité où ils voient réduits les Pays-Bas, et l'indignation ainsi que le mauvais vouloir des habitants de ces provinces. — A la sollicitation de l'ambassadeur d'Angleterre, et pour se conformer tant aux anciens traités qu'à celui conclu par le duc d'Albe avec le grand trésorier de la reine, il a dû, quoique avec un vif regret, donner l'ordre aux Anglais catholiques, réfugiés aux Pays-Bas, de sortir de ces provinces (1). — L'avocat fiscal Boisschot, qu'il

de tenir les nocces de mademoyselle d'Egmond au chasteau de Sotteghem, ce que sera bien fait ; et je prie Dieu que ceste alliance soit au salut et heur des jeusnes gens, et à vostre et le leur contentement, tel que voudriés désirer et demander, pour longues années : me recommandant là-dessus, madame la contesse, en vostre bonne grâce, et priant le Créateur vous avoir en sa saincte garde. D'Anvers, le vi<sup>e</sup> jour de febvrier 1574. » (Archives du royaume, papiers d'État.)

(1) A cette occasion, il écrivit au docteur Leoninus la lettre suivante :

« Très-chier et bien-ami, comme la royne d'Angleterre nous a fait requérir, par son ambassadeur, venu dernièrement par deçà, que nous eussions à faire retirer des pays de par deçà ceulx de ses subjectz que par sa lettre elle déclaire estre ses rebelles, suyvant les traitez tant anciens que modernes, lesquelz sont réciproques, si que ladicte royne est aussi obligée faire le mesme de ceulx que le Roy luy déclairera estre ses rebelles, et pour ce que

a résolu d'envoyer en Angleterre, se rendra à cette destination, aussitôt que partira ledit ambassadeur (1). — Requesens demande pour M. de Robles

estimons que, comme vous avez esté tant de temps en Hollande auprès le prince d'Oranges, aurez bien cognu et remarqué ceulx des subjectz de par deçà qui sont là avec le plus d'autorité, tant autour de sa personne que ailleurs, nous désirons que nous escripvez incontinent les noms et surnoms de telz principaux que y aurez veu, cognu et entendu, pour après en user à l'effect que dessus, et en oultre nous envoyer vostre besoigné en Hollande et Zélande par escript, comme le vous avions demandé avant vostre partement d'icy. A tant, etc. D'Anvers, le cinquième jour de fevrier 1574. » (Archives du royaume, papiers d'État.)

Nous n'avons pas trouvé la réponse de Leoninus à cette lettre.

(1) Wilson partit le 14 mars, et Boisschot le suivit de près. Voici, sur la mission de l'un et de l'autre, trois lettres que le grand commandeur écrivit à la reine Élisabeth :

« Très-haute, très-excellente et très-puissante princesse, le silence qui dois quelque temps en çà a esté de ma part vers Vostre Majesté est procédé de la commodité que j'ay eu icy de la présence de messire Thomas Wilson, et de à chascune occasion avoir peu luy faire entendre, au nom de Vostre Majesté, toutes occurrences le requérans : qui a esté avec certaine confidence que aussy il ait tousjours fait sçavoir à Vostre Majesté le tout avec la sincérité que j'ay opinion qu'elle ayme et entend que se traictent les affaires entre elle et le Roy, mon maistre, et signamment combien volontiers j'ay voulu que Vostre Majesté fust servie et accommodée en tout ce que ledict Wilson m'a signifié Vostre Majesté demander, tant endroict licentes de passage de chevaux et juments celle part, que aultres choses : ce que j'ay fait ainsy, tant pour obéir aux commandemens qu'en ay dudict seigneur Roy, mon maistre, que pour satisfaire à moy-mesme et aux désir et affection particulière que j'ay de luy rendre bien humble service, comme j'ay particulièrement requis présentement ledict Wilson advertir Vostre Majesté, et mesmement la supplier de ma part qu'elle soit servie vouloir estre contente d'accorder que l'on puist achepter ou faire faire en Angleterre et en sacquer quelque quantité de pièces d'artillerie de fer dont l'on a besoin pour le service de Sa Majesté Catholique, et laquelle artillerie j'entens se recouvrer meilleure et plus commodément audict Angleterre que ailleurs, selon que Vostre Majesté sera servie l'entendre plus amplement dudict Wilson et de Antonio de Guaras, qui ont charge, de ma part, en traicter plus amplement avec Vostre Majesté, et l'en supplier, comme aussy fay-je, et les en vouloir croire, et de s'y monstrier conformément à la confidence que m'en font prendre les bonne alliance, amitié et voisinance entre Voz Majestez. Qui sera l'endroit où je baisera bien humblement les mains royales de Vostre Masjesté, et supplieray le Créateur donner, très-haute, très-excellente et très-puissante princesse, à Vostre Majesté très-bonne vie, avecq le contentement qu'elle voudroit luy demander. D'Anvers, le cinquième jour de mars 1574. »

« Très-haute, très-excellente et très-puissante princesse, retournant présentement vers Vostre Majesté messire Thomas Wilson, je l'ay bien volu accompagner de ce mot mien, pour seulement dire à Vostre Majesté qu'icelle entendra de luy la volonté de laquelle je suys allé m'accommodant à tout ce que j'ay peu cognoistre tourner à gré et plaisir de Vostre Majesté

l'érection en baronnie de sa terre de Billy. — Il envoie au Roi les observations de Gerónimo de Roda sur les trois mémoires d'Hopperus. — Il demande que des patentes de conseiller au conseil privé soient expédiées en faveur du doc-

et en faveur de ses subjectz, comme je procureray que se fera tousjours en tout ce que par raison bonnement faire se pourra, puis le commandement du Roy, mon maistre, est tel, et que sans icelluy je suis en particulier tant affectionné à servir bien humblement Vostre Majesté, et moyenner, comme je feray tant qu'en moy sera, que les anciennes bonnes intelligences, amitiés et voisinance s'entretiennent et observent inviolablement, avec ferme confidence de réciproquement rencontrer du costé de Vostre Majesté toute correspondance pareille, comme en partie je l'ay peu cognoistré par ledict Wilson, lequel, en tout ce qu'il a eu à traicter par deçà, s'est démontré et porté tant modestement, discrètement et avec toute aultre bonne manière, que ne se eust peu faire davantage; duquel Vostre Majesté entendra aussy (s'il luy plaist) comme j'ay ordonné à ceulx de ses subjectz, que par ses lettres elle m'a déclaré, de se retirer hors les pays de par deçà, combien que je puis asseurer Vostre Majesté, sur mon honneur, que n'est venu à ma cognoissance que, depuis que y suys, ilz ayent fait ou dict aucune chose en son desservice, et que, si j'eusse entendu le moins de tel, ne l'eusse oncques comporté, encoires que Vostre Majesté ne m'en eust jamais rien touché, comme le luy déclarera plus amplement le conseiller Boisschot. Qui sera l'endroit où je baiseray bien humblement les mains à Vostre Majesté, et supplieray le Créateur luy octroyer, très-haute, très-excellente et très-puissante princesse, santé très-longue et très-contente vie. D'Anvers, le xiii<sup>e</sup> jour de mars 1574.)

« Très-haute, très-excellente et très-puissante princesse, Vostre Majesté aura entendu, par messire Thomas Wilson, comme, sur ce qu'icelle m'avoit ces jours passez escript pour faire sortir de ces pays d'obéissance du Roy, mon maistre, les subjectz de Vostre Majesté qu'icelle m'avoit nommé et déclaré ses rebelles et fugitifs de son royaume, je, ensuyvant le contenu des traictes sur ce faictz, les ay faitz départir et sortir de cesdicts pays, leur défendant d'y retourner, à peine d'apprehension de leurs personnes, de bannissement et aultres peines portées par lesdicts traictes, tellement qu'ilz sont retirez et sont desplacez et ne se souffriront plus en cesdicts pays. Ce que tout s'est fait pour, comme dict est, satisfaire ausdicts traictes, et sous confidence que Vostre Majesté y correspondera aussy de son costé, selon qu'iceux traictes l'en obligent réciproquement, et comme ledict seigneur Roy en requiert Vostre Majesté par sa lettre que le conseiller Boisschot lui délivrera, et lui déclarera en outre bien amplement ce que Sa Majesté Catholique a commandé luy faire entendre sur ceste matière: à quelle fin, et pour en solliciter l'effect conforme que les traictes susdicts le portent, il va vers Vostre Majesté. Et, avec ceste occasion, j'ay aussy luy enchargé quelques choses, priant icelle luy donner bénigne audience et foy, et en tout se monstrier comme les bonnes alliance, amitié et voisinance entre Vostre Majesté le requièrent: baisant là-dessus bien humblement les mains à Vostre Majesté, et priant le Créateur donner à icelle, très-haute, très-excellente et très-puissante princesse, très-bonne et contente vie. D'Anvers, le xxi<sup>e</sup> jour de mars 1574. » (Archives du royaume, papiers d'État.)

teur del Rio et de l'avocat fiscal Boisschot, qui assistent à ce conseil par manière de provision; que le chancelier de Gueldre en soit nommé président; que le comte de Mansfelt et M. de Rassenghien soient appelés à siéger au conseil d'État (1).

Liasse 562.

1454. *Lettre du grand commandeur de Castille au Roi, écrite d'Anvers, le 12 mars 1575.* Quoiqu'il envoie, avec les dépêches en français, le rapport fait par le docteur Leoninus de son voyage en Hollande (2), les instructions données depuis à lui et aux autres commissaires chargés de traiter avec les rebelles (3), et l'exposé de ce qui s'est passé dans cette négociation jusqu'à présent, il croit devoir ici rendre compte sommairement au Roi de quelques-unes des circonstances les plus importantes de cette affaire. — Le Roi a vu, par plusieurs de ses lettres en espagnol, les motifs qui l'engagèrent à réunir, au mois de novembre, trois présidents de conseils, trois évêques et trois gouverneurs avec les membres du conseil d'État; il a vu aussi ce qui s'est traité dans ces réunions. — Le grand commandeur a cherché, autant qu'il a pu, à gagner du temps, afin de recevoir les instructions qu'il avait demandées : mais enfin la situation des affaires l'a obligé, quoiqu'il n'ait eu jamais, comme il n'a encore, aucune espérance qu'on parvienne à conclure un arrangement (4), à laisser partir les commissaires désignés pour la négociation avec les rebelles. Il leur a été délivré un pouvoir suffisant, sous le nom et avec le sceau du Roi. Ils se trouvèrent présents, avec ceux du conseil, lorsqu'on rédigea leurs instructions, lesquelles furent communiquées aussi à Viglius, qui est à Bruxelles. — Peut-être le Roi trouvera-t-il que, dans ces instructions, on accorde trop aux rebelles : c'est l'avis de Requesens, quand il considère ce qu'ils méritent; mais les concessions eussent été bien plus grandes, s'il avait écouté les membres du conseil. En définitive, il lui parut que, puisque le maintien de la religion et l'autorité du Roi devaient rester hors de débat, on ne pouvait entrer en négociation, sans offrir aux rebelles la restitution de leurs

(1) Voy. un extrait de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCCXCIX.

(2) Nous avons donné ce rapport dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. III, pp. 417-450.

(3) On les trouvera dans l'*Appendice* relatif au congrès de Breda.

(4) .... *Aunque nunca tuve esperanza, como no la tengo agora, que se huviesse de concluir nada....*